

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis 59-2015 - Crédit d'étude

Première étape des mesures de protection des aménagements dans la zone des Marais

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des Finances (ci-après la Commission) constituée par son président Daniel Dupasquier, les membres, Ornella Morier, Philippe Muggli, Patrick Oppliger et Marc Dubach, s'est réunie le lundi 17 septembre en présence de Monsieur Edgar Schiesser Syndic et Denis Favre Municipal afin d'examiner le préavis municipal cité en titre.

La Commission s'est encore réunie le lundi 28 septembre afin de statuer et de rédiger son rapport.

La commission remercie les représentants de l'exécutif pour le travail effectué ainsi que leur disponibilité à renseigner et à répondre à ces questions.

Objet.

Des inondations répétitives ont causés des dégâts aux locaux du Green Club et du football et sur ces terrains de jeu. Les eaux de ruissellement en provenance des terrains situés en amont n'ont pas d'autre chemin d'évacuation que les terrains et locaux précités.

Le plan général d'évacuation des eaux à mise en évidence une capacité insuffisante d'évacuation des eaux claires dans ce secteur.

L'étude préavisée a pour but de résoudre ce problème et d'apporter une plus-value à la zone en tenant aussi compte des projets de la ville de Lausanne concernant le ruisseau du Torcou.

Prestations à réaliser.

L'objet de cette étude permettra de présenter au conseil communal une demande de crédit d'ouvrage basée sur des soumissions.

Le montant des honoraires d'étude est calculé sur des coûts d'ouvrage évalués à 400'000.- Frs HT et conformément à la loi sur les marchés publics cette étude est attribuée de gré à gré au bureau Ribi SA mandataire reconnu par la Municipalité.

Financement

Cette étude n'étant pas prévue dans le cadre du budget des investissements 2015-2019, la municipalité propose de financer par prélèvement de la trésorerie courante. En raison de l'urgence, il y a lieu de procéder à ses travaux au plus vite.

Recommandations

La commission des finances recommande à la municipalité de vérifier les éventuelles implications du propriétaire des fonds supérieurs (Code 211.41 rural et foncier) à participer aux frais des travaux.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis 59-2015 - Crédit d'étude

Première étape des mesures de protection des aménagements dans la zone des Marais

La Commission des finances, fondée sur ses considérants, à l'unanimité de ses membres, vous demande Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes soit :

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

- vu le préavis municipal No 59 / 2015, adopté en séance de Municipalité du 31 août 2015,
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'accorder un crédit de CHF 46'000.- pour la réalisation de l'étude des travaux en relation avec la 1^{ère} étape des mesures de protection des aménagements dans la zone des Marais ;
2. d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles ;
3. d'autoriser l'amortissement de cette dépense par le compte 460.3311 « Amortissements d'ouvrages de génie civil et d'assainissement » sur une durée maximale de 10 ans.

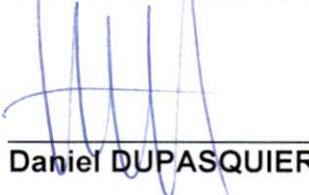
Le secrétaire / rapporteur :

Romanel-sur-Lausanne, le 28 septembre 2015

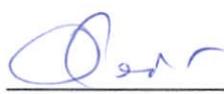


Marc Dubach

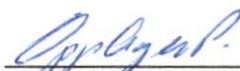
Les autres membres :



Daniel DUPASQUIER



Ornella MORIER



Patrick OPPLIGER



Philippe MUGGLI